

DÉCLARATION RELATIVE AUX ANTÉCÉDENTS JUDICIAIRES

Les dispositions législatives relatives aux antécédents judiciaires prévues dans la *Loi sur l'instruction publique* visent les antécédents judiciaires suivants :

- une déclaration de culpabilité pour une infraction criminelle ou pénale commise au Canada ou à l'étranger, sauf si un pardon a été obtenu pour cette infraction;
- une accusation encore pendante pour une infraction criminelle ou pénale commise au Canada ou à l'étranger;
- une ordonnance judiciaire qui subsiste contre une personne au Canada ou à l'étranger.

DÉFINITIONS ET RENSEIGNEMENTS

Infraction criminelle

Infraction créée par le législateur fédéral pour sanctionner les conduites les plus graves qui portent atteinte aux valeurs fondamentales de la société. Voici des exemples de lois de nature criminelle qui prévoient de telles infractions : le *Code criminel* et la *Loi réglementant certaines drogues et autres substances*.

Les principales catégories d'infractions criminelles au Canada sont les ***infractions punissables par procédure sommaire (infractions sommaires)*** et les ***infractions punissables par mise en accusation (actes criminels)***. Les infractions punissables par procédure sommaire sont moins graves que les actes criminels.

Infraction pénale

Infraction créée par le législateur fédéral ou provincial pour sanctionner un comportement qui contrevient au bien-être public. Par exemple, la *Loi sur l'assurance-emploi* ainsi que la *Loi canadienne sur la protection de l'environnement* comprennent des infractions pénales créées par le législateur fédéral; le *Code de la sécurité routière* ainsi que la *Loi sur la protection de la jeunesse* comprennent des infractions pénales créées par le législateur provincial. Ce type d'infraction peut également résulter de l'exercice des pouvoirs attribués aux autorités municipales, par exemple une infraction prévue dans un règlement municipal.

Accusation encore pendante

Accusation portée devant une instance judiciaire ou administrative qui n'a pas encore rendu sa décision.

Ordonnance judiciaire

Décision d'un juge qui enjoint à une personne de respecter certaines conditions. Il peut s'agir d'un engagement en vertu de l'article 810 et suivants du *Code criminel*, d'une ordonnance de probation, d'une ordonnance d'interdiction de conduire, d'une ordonnance d'interdiction de posséder des armes à feu, d'une ordonnance de dédommagement ou encore d'une ordonnance d'interdiction d'entrer en contact avec des personnes âgées de moins de 14 ans ou de se trouver dans un endroit susceptible de les rencontrer. Il est à noter que cette liste n'est toutefois pas limitative. Au sens du *Code criminel*, l'absolution est considérée comme une ordonnance judiciaire.

Déclaration de culpabilité pour une infraction ayant fait l'objet d'une suspension du casier (pardon)

Il n'est pas requis de faire mention d'un antécédent judiciaire pour lequel un pardon a été obtenu. Pour de plus amples renseignements relatifs à la demande de pardon, consultez le site Web de la Commission des libérations conditionnelles du Canada, à l'adresse suivante :

<https://www.canada.ca/fr/commission-liberations-conditionnelles.html>.

Pour de plus amples renseignements, communiquez avec :

M^e Anna Sollazzo, secrétaire générale
Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier
Téléphone : 450 621-5600, poste 1303
Télécopieur : 450 621-7929
Courriel : asollazzo@swlauriersb.qc.ca

CONSENTEMENT À UNE VÉRIFICATION DES ANTÉCÉDENTS JUDICIAIRES

Note : Toutes les sections doivent être remplies par le demandeur en caractères d'imprimerie.

1. IDENTITÉ DU DEMANDEUR					
Veuillez présenter au moins deux pièces d'identité, dont une avec photo.					
Numéro de permis de conduire :		Numéro de la carte d'assurance maladie :		Autre pièce d'identité (précisez) :	
				Numéro :	
Nom(s) (Si vous portez plus d'un nom de famille, veuillez inscrire vos noms dans leur ordre usuel.)					
Prénom(s)			Date de naissance (aaaa-mm-jj)		Sexe M <input type="checkbox"/> F <input type="checkbox"/>
Utilisez-vous ou avez-vous utilisé un autre nom que votre nom actuel ou avez-vous changé de nom depuis votre naissance? oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/> Si oui, veuillez préciser : _____					
Adresse actuelle (numéro, rue, appartement, ville)					Code postal
Téléphone 1		Téléphone 2		Adresse courriel	
Adresses précédentes (dans les 5 dernières années, s'il ne s'agit pas de l'adresse actuelle)					
1.					
2.					
3.					
4.					
5.					
2. DÉCLARATION RELATIVE AUX ANTÉCÉDENTS JUDICIAIRES					
Avez-vous déjà été déclaré coupable d'une infraction criminelle (infraction sommaire ou acte criminel) ou d'une infraction pénale, ou faites-vous actuellement l'objet d'une accusation pour une infraction criminelle (infraction sommaire ou acte criminel) ou d'une accusation pour une infraction pénale? Non <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Êtes-vous visé par une ordonnance judiciaire? Non <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> <i>Note : Tous les antécédents judiciaires doivent être déclarés. Toutefois, seuls les antécédents judiciaires qui, de l'avis de la commission scolaire, ont un lien avec les fonctions du demandeur seront considérés.</i>					
Si vous avez répondu oui à l'une des questions précédentes, veuillez remplir la section suivante. Si vous avez besoin d'espace supplémentaire, utilisez une feuille blanche que vous joindrez au présent formulaire en prenant soin de l'identifier à votre nom et d'y apposer votre signature et la date.					
Nature de l'infraction / accusation / déclaration de culpabilité / ordonnance judiciaire	Accusation	Déclaration de culpabilité	Ordonnance judiciaire	Date	Lieu
	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
3. CONSENTEMENT À UNE VÉRIFICATION DES ANTÉCÉDENTS JUDICIAIRES					
Je soussigné(e) consens à ce que le corps de police Régie intermunicipale de police Thérèse-De Blainville effectue les recherches nécessaires à partir des banques de données qui lui sont accessibles, lui permettant de vérifier mes antécédents judiciaires, c'est-à-dire toute accusation pendante relative à une infraction criminelle (infraction sommaire ou acte criminel) ou pénale dont je fais l'objet ou toute déclaration de culpabilité relative à une telle infraction pour laquelle je n'ai pas obtenu de pardon. <input type="checkbox"/> Je suis mineur(e). Je comprends que la vérification des antécédents judiciaires vise uniquement les actes relatifs à l'emploi ou à la profession convoitée, conformément à l'article 156 du <i>Code civil du Québec</i> . Je certifie que les renseignements fournis dans la présente déclaration sont exacts et complets et je m'engage à informer le secrétariat général de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier de tout changement relatif à mes antécédents judiciaires dans les dix (10) jours à compter de celui où j'ai moi-même été informé de ces changements.					
			_____ Initiales		
Signature du demandeur			Date (aaaa-mm-jj)		